

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
0413315414

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : Meyreuil, Fuveau, Châteauneuf-le-Rouge - Déviation de La Barque et liaison
RD6/A8
Convention de déplacement de réseaux avec la Société du Canal de Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet de liaison routière RD6/RD96/A8, de contournement du hameau de La Barque, sur les communes de Meyreuil, Fuveau et Châteauneuf-Le-Rouge, a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2016-42 du 15 septembre 2016.

Afin de permettre l'exécution des travaux, le Département sollicite la Société du Canal de Provence (SCP) pour déplacer un ensemble de canalisations existantes lui appartenant. Ce réseau est actuellement positionné sous les emprises des travaux projetés.

Le montant des travaux de déplacement de ces canalisations de la SCP, à la charge du Département est estimé à 476 316 €

Le prix est établi en valeur du mois d'avril 2019 ; il sera actualisé dans le cas où le commencement des travaux se ferait plus de 12 mois après la date d'établissement du prix.

Ce déplacement nécessite de signer la convention dont le projet est annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL